



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 octobre 2022, à Rennes

RESSOURCES EN EAU EN ILLE-ET-VILAINE

Malgré les pluies récentes, le département reste en situation de crise sécheresse

Le 3 octobre 2022, le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine s'est réuni sous la présidence du Secrétaire général pour la 11^e fois depuis mi-mars, signe que la tension sur la ressource en eau dans le département perdure.

Lors de cette réunion, Météo France a exposé la situation météorologique du département sur l'année en cours et notamment le mois de septembre. **Depuis septembre 2021, tous les mois ont été déficitaires en pluie sauf octobre 2021, juin et septembre 2022. Le mois de juillet 2022, historiquement sec**, a donc creusé fortement le déficit hydrique déjà existant avec des précipitations comprises entre 2 et 25 % des normales mensuelles. Les précipitations de septembre ont presque atteint la normale mensuelle départementale. Néanmoins, les cumuls ont été assez disparates suivant les parties du département. Ces pluies récentes n'ont pas permis de réhydrater suffisamment les sols et ont ponctuellement réalimenté les cours d'eau. De faibles épisodes pluvieux sont annoncés pour les prochaines semaines.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) a présenté lors de cette réunion l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable alimentant le département. Il ressort des éléments présentés que, si les pluies de fin août et septembre ont apporté de l'eau aux barrages, leur intensité et leur durée n'ont pas permis de compenser à la fois le déficit pluviométrique constaté depuis septembre 2021 et l'augmentation de consommation due à la reprise d'activité après la rentrée de septembre. **Les barrages continuent donc de se vider et leur déficit en eau devrait se creuser plus encore pendant plusieurs semaines. Dans l'hypothèse la plus défavorable, c'est-à-dire en l'absence de pluies lors des trois prochains mois, certains barrages ne pourront plus assurer, à partir de la fin du mois de décembre, un niveau de production d'eau potable suffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins qu'ils desservent.**

Par conséquent, considérant l'ensemble des données présentées, et sur proposition, à l'unanimité de ses membres, du comité de gestion de la ressource en eau, le préfet a décidé de maintenir le niveau « crise-sécheresse » dans le département tant pour les usages et activités utilisant de l'eau potable que pour les milieux aquatiques.

Compte tenu de la situation, le préfet en appelle à la responsabilité, au civisme et à la solidarité de tous les consommateurs - particuliers, professionnels de tous secteurs d'activités, collectivités, services publics - afin qu'ils continuent à réduire leur consommation en eau, quelle qu'en soit l'origine, et à respecter les mesures de restriction et d'interdiction en vigueur.

La consommation d'eau pour les usages domestiques représentant environ 75 % de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine, **les particuliers ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des consommations.** Il est indispensable que chaque breillien s'engage à court et moyen terme dans une **sobriété de sa consommation en eau.**

Pour faciliter l'accès à tout un chacun des mesures qui s'appliquent sur sa commune suivant la ressource utilisée et son utilisation, l'État met à disposition **un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction qui lui sont applicables.** Il est accessible via le lien suivant : <http://sigthema35.alwaysdata.net/>

Le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine se réunira une nouvelle fois le 17 octobre prochain.

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 20 86 21 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr